



**CAHIER DES CHARGES /
REGLEMENT
FFE TOP'7**

**CANDIDATURE 2012
FFE TOP'7**



CSO

Pour candidater à l'obtention d'une étape FFE TOP'7 2012, merci de retourner ce document signé en 2 exemplaires **avant le 30 janvier 2012** à l'adresse suivante :

Fédération Française d'Équitation -Service Compétition CSO
Parc Equestre Fédéral
41 600 LAMOTTE BEUVRON

Le retour contresigné par la FFE des 2 exemplaires de ce cahier des charges vaut acceptation du concours dans le circuit.

INFORMATIONS A COMPLETER PAR L'ORGANISATEUR :

Club adhérent organisateur :

Contact :

Téléphone :

Portable :

Mail :

Toutes les questions ayant trait à l'organisation d'une étape FFE TOP'7 doivent se référer aux Dispositions Générales et Dispositions Spécifiques CSO du règlement FEI, aux critères d'organisation d'un CSI3*/4*et au règlement du circuit concerné.

En acceptant ce cahier des charges l'organisateur s'engage à respecter les différentes prescriptions décrites ci-après.

I - GENERALITES

Les étapes FFE TOP'7 2012 se déroulent sur des concours CSI 3* et CSI 4* accueillant un CSIYH, conformément à la classification FEI.

A l'issue du Grand Prix FFE TOP'7 de chaque étape, le Trophée FFE TOP'7 récompense les 3 meilleurs chevaux montés par des cavaliers français dans les conditions définies au point VII.

II – PROGRAMME

Le programme est à concevoir avec la Direction technique nationale, puis à valider par la FFE.

Le Grand Prix des chevaux de 7 ans doit se dérouler sur la piste principale du terrain de concours et porter la dénomination : **Grand Prix FFE TOP'7**. L'apposition d'un nom de sponsor est soumise à la validation de la DTN.

III – EPREUVES

Dans le cadre du CSIYH*/** :

Date	Titre de l'épreuve	Hauteur	Particularités
1 ^{er} jour	Epreuve chevaux de 7 ans Barème A sans chrono sans barrage (art 238.1.1)	130 -135 cm	2 chevaux maximum par cavalier
2 ^{ème} jour	Epreuve chevaux de 7 ans Barème A au chrono sans Barrage type GP (art 238.2.1)	135 - 140 cm	2 chevaux maximum par cavalier
3 ^{ème} jour	Grand Prix chevaux de 7 ans Barème A au chrono avec Barrage (art 238.2.2)	140 cm environ	Piste principale du concours 2 chevaux maximum par cavalier

IV - OFFICIELS DE COMPETITION

Les officiels de compétition doivent être nommés en accord avec les dispositions spécifiques CSO de la FEI relatives aux CSI3* et 4*.

V – ENGAGEMENTS

Les demandes de participation et engagements doivent se faire via FFECompét.

Le montant des engagements est proposé par l'organisateur, sous réserve du respect du règlement FEI, et validé par la FFE.

L'organisateur s'engage à :

- Accepter au moins 75% de chevaux montés par des cavaliers français dans les épreuves de chevaux de 7 ans.
- Permettre à chaque cavalier d'engager 2 chevaux maximum dans le CSIYH*/**.

Afin de faciliter la gestion logistique des boxes, l'organisateur a la possibilité de limiter les épreuves du CSIYH en nombre de chevaux.

VI – DOTATIONS

Le CSIYH*/** est un label à part entière et en aucun cas une épreuve spéciale. Sa dotation vient en complément de la dotation du CSI3*/4*.

Dotations obligatoires pour les épreuves chevaux de 7 ans :

Date	Titre de l'épreuve	Dotation
1er jour	Epreuve chevaux de 7 ans Barème A sans chrono sans barrage (art 238.1.1)	-
2ème jour	Epreuve chevaux de 7 ans Barème A au chrono type GP sans Barrage (art 238.2.1)	Minimum 2 000 €
3ème jour	Grand Prix FFE TOP'7 Barème A au chrono avec Barrage (art 238.2.2)	Minimum 4 000 €

Pour chacune des épreuves listées ci-dessus, l'organisateur d'une étape s'engage à remettre 1 prix pour 4 cavaliers partants.

VII – RECOMPENSES DU TROPHÉE FFE TOP'7

Les récompenses listées ci-dessous sont commandées par la FFE puis envoyées par les fournisseurs directement à l'adresse fournie par l'organisateur.

- **Trophée FFE TOP'7**

Etape
3 premiers : <ul style="list-style-type: none"> • 3 Plaques • 3 flots

- **Classement par étape**

La FFE récompense les 3 chevaux sans faute sur le parcours initial et les mieux classés dans le Grand Prix FFE TOP'7 montés par des cavaliers français de la façon suivante :

- **1^{er} : 750 €**
- **2^{ème} : 500 €**
- **3^{ème} : 300 €**

Les sommes sont versées à l'issue de chaque étape, sur le compte FFEcompet utilisé pour engager le cheval sur le concours.

VIII. PROTOCOLE DE REMISE DES PRIX TROPHÉE CIRCUIT 7 FFE

La remise des prix du Trophée FFE TOP'7 se fait après la remise des prix du Grand Prix FFE TOP'7.

Déroulement :

1- Remise des prix du Grand Prix FFE TOP'7

2- Calcul des résultats du Trophée FFE TOP'7 et annonce par le ou les speakers sous couvert de la FFE.

3- Remise des prix du Trophée FFE TOP'7:

- Les 3 chevaux entrent sur la piste ensemble du 3^{ème} au 1^{er}.
- Les propriétaires des 3 chevaux sont invités à les rejoindre sur la piste.
- Un élu de la Fédération accompagné d'un membre du CO procède à la remise des prix.

IX - TRANSMISSION DES RESULTATS

L'organisateur doit envoyer la totalité des résultats, dans les huit jours qui suivent la manifestation, à la FEI, ainsi qu'à la FFE.

En outre, il devra impérativement transmettre les résultats du Grand Prix FFE TOP'7 à la FFE par mail à ffecompet@ffe.com le soir du dernier jour.

X – AIDE FINANCIERE

En contrepartie du respect du cahier des charges sportif et communication, l'organisateur reçoit une participation à la dotation de son Grand Prix FFE TOP'7 de 2 000 euros.

Celle-ci est versée sur son compte organisateur à l'issue du concours.

XI – PROMOTION ET COMMUNICATION

Obligations de l'organisateur

Le cartouche FFE / FFE TOP'7 doit obligatoirement figurer sur tous les supports de communication du concours : listes de départ, programme, affiche, site du concours... Ces visuels doivent être validés par la FFE.

L'organisateur a l'obligation de mettre en place la visibilité FFE TOP'7 fournie par la FFE.

Si le concours édite un programme, il devra comporter une page de publicité FFE TOP'7, fournie par FFE Communication au format indiqué par l'organisateur un mois avant le concours.

L'organisateur doit mettre en place un service pour la presse avec un accès internet.

Le speaker du concours a l'obligation d'annoncer à chaque entrée en piste ainsi qu'à chaque remise des prix les éléments suivants pour chaque concurrent :

- Nom du cavalier
- Nom du cheval
- Nom du/des propriétaires(s) du cheval

Droits des images

La FFE est seule propriétaire, hors droits FEI, des droits d'exploitation des différentes épreuves FFE TOP'7. Elle est seule habilitée à diffuser et/ou autoriser la diffusion de tout ou partie des images animées représentant les épreuves FFE TOP'7 sur tous supports audiovisuels de son choix et en tous formats.

Si le concours dispose d'un partenaire vidéo, la société fournira à la FFE des images vidéo au format WMV pour l'épreuve, le barrage et la remise des prix.

De plus, la société devra remplir une cession de droits vidéo au profit de la FFE pour le Grand Prix FFE TOP'7.

L'organisateur fournira à FFE Communication pour la promotion du concours FFE TOP'7 des photos de la remise des prix ainsi que des photos sport et ambiance des épreuves libres de droits.

Promotion et communication FFE

- La FFE anime la page FFE TOP'7 de son site www.ffe.com et l'actualise après chaque concours.
- La FFE assure pour chaque concours l'annonce et le compte-rendu dans la Lettre Fédérale
- La FFE met en ligne sur FFE TV toutes les images des épreuves fournies par l'organisateur.

Fait à.....Le

En 2 exemplaires originaux, dont un remis à chacune des Parties

Bon pour acceptation

Pour la FFE
Jean-Claude GAST
Directeur Général

Pour
Responsable légal